



## **Commission des Finances et du Budget**

et

## **Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire**

### **Procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2015**

#### Ordre du jour :

1. Evolution de la situation budgétaire
2. Divers

\*

Présents : M. Guy Arendt, M. Eugène Berger, M. Alex Bodry, M. Franz Fayot, M. Gast Gibéryen, M. Henri Kox, M. Gilles Roth, M. Marc Spautz, M. Serge Wilmes rempl. M. Laurent Mosar, M. Claude Wiseler, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Finances et du Budget

Mme Diane Adehm, M. Frank Arndt, M. André Bauler, M. Gilles Baum rempl. Mme Joëlle Elvinger, M. Eugène Berger, M. Félix Eischen, M. Gast Gibéryen, Mme Martine Mergen, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

M. Pierre Gramegna, Ministre des Finances  
M. Etienne Reuter, du Ministère des Finances  
Mme Isabelle Goubin, du Ministère des Finances, Directeur du Trésor  
Mme Pascale Toussing, du Ministère des Finances, Directeur, direction Fiscalité  
M. Jeannot Waringo, du Ministère des Finances, Directeur de l'Inspection générale des Finances  
M. Alain Bellot, Directeur de l'Administration des Douanes et Accises  
M. Romain Heinen, Directeur de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines  
M. Guy Heintz, Directeur de l'Administration des Contributions Directes

Mme Francine Cocard, de l'Administration parlementaire

Excusés: M. Claude Haagen, M. Laurent Mosar, membres de la Commission des Finances et du Budget

Mme Anne Brasseur, Mme Joëlle Elvinger, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Viviane Loschetter, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

\*

Présidence: M. Eugène Berger, Président de la Commission des Finances et du Budget  
Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

\*

## 1. Evolution de la situation budgétaire

Sur base de la documentation jointe, M. le Ministre des Finances détaille la situation budgétaire telle qu'elle se présente au 31 décembre 2014. M. le Ministre note qu'il est possible de tracer une image assez fidèle des recettes, mais pas des dépenses vu que des paiements peuvent encore être effectués jusqu'au 31 mars.

Les **recettes** (cf. tableau 5 en annexe) ont quasiment atteint le niveau estimé pour 2014, à savoir 99,8% du budget voté.

Au niveau des **dépenses**, M. le Ministre renvoie aux tableaux 1 et 2. Le solde des recettes et dépenses s'est élevé à +238,8 millions d'euros et a connu une progression de +124,7 millions d'euros par rapport à 2013.

A la fin décembre 2014, l'excédent budgétaire avait augmenté de 367 millions d'euros par rapport à 2013. Le budget voté prévoyait pour 2014 un déficit de -172,1 millions d'euros. M. le Ministre y voit une tendance (cf. tableau 3) vers la hausse.

M. le Ministre passe en revue le détail des recettes telles que relevées dans le tableau 5. En 2014, l'Etat a encaissé 6,250 milliards d'euros en contributions directes, soit 49% des recettes publiques. Il s'agit d'une hausse de 4,6% par rapport à 2013, mais d'une moins-value de -50,1 millions d'euros par rapport au budget voté 2014.

M. le Ministre cite les chiffres suivants:

Alors que l'impôt sur le revenu des collectivités est en baisse par rapport à 2013 (-21,2 millions d'euros), les autres recettes ont généralement augmenté. En comparant les recettes aux prévisions budgétaires, l'impôt sur le revenu des personnes physiques a diminué (- 26 millions d'euros), mais des hausses ont été enregistrées p.ex. au niveau de la retenue d'impôt sur les salaires (+32 millions d'euros) et de la retenue d'impôt sur les revenus de capitaux (+15 millions d'euros.)"

L'Administration des Douanes et Accises a enregistré des recettes représentant 103,3% des sommes prévues au budget voté 2014. Les 1437,5 millions d'euros encaissés représentent une hausse de 10,9% par rapport aux recettes encaissées en 2013 et 11,3% des recettes brutes de l'Etat.

Les recettes relatives aux accises sur les *huiles minérales* ont baissé. Le gouvernement explique ce fait par la chute des quantités vendues, notamment due aux meilleures performances énergétiques des véhicules. S'y ajoute le fait qu'en Belgique, le prix du diesel «rouge» pour camions est quasiment identique au prix affiché par les stations-service sur le

territoire luxembourgeois ce qui rend moins intéressants les déplacements vers le Luxembourg.

Les droits d'accises sur les *cigarettes et le tabac* ont fortement augmenté (+24,7 % par rapport à 2013). Cette hausse de 21,2 millions d'euros est probablement due à des achats anticipés de produits du tabac avant la hausse de la TVA annoncée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le phénomène pourrait avoir des répercussions négatives sur les ventes des premiers mois de l'année 2015.

4,782 milliards d'euros (99,8% du budget voté) ont été encaissés par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines (37,5% des recettes de l'Etat). Cette somme est de 9,7 millions d'euros inférieure au budget voté 2014, mais représente une hausse de 7,5% par rapport à l'année 2013.

Les recettes provenant de la TVA ont augmenté de 5,4% par rapport à 2013. Les recettes générées par les *droits d'enregistrement* ont augmenté de 33,6%, celles issues de la *taxe d'abonnement* de 11,4%.

Les recettes de TVA enregistrent une moins-value de 88 millions d'euros (-2,4%) par rapport au budget voté 2014. Ce chiffre représente une rupture de la tendance de hausses fortes observées au cours des années précédentes où les recettes de la TVA étaient en forte hausse par rapport aux années précédentes (+10,93% en 2011, +10,76% en 2012, +12,5% en 2013, +5,34% en 2014).

Les recettes tirées de la *TVA sur le commerce électronique* ont enregistré une plus-value de 2,2% par rapport au budget voté. Cette progression a perdu son élan en comparaison avec les années précédentes. La progression s'élève à +124 millions d'euros (+13% par rapport à 2013). Les recettes totales de la TVA «électronique» se sont élevées à 1,076 milliard d'euros.

Les remboursements de TVA s'élèveraient à 1,66 milliard d'euros. Ce chiffre élevé s'explique par la rapidité avec laquelle ont été effectués les remboursements.

Au niveau des *droits d'enregistrement*, l'Etat a noté une hausse de 27% due à des acquisitions anticipées avant l'augmentation de la TVA prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Au mois de décembre, l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines a dû faire face à une hausse spectaculaire des transmissions immobilières (plusieurs milliers de transactions contre 300 pour un mois de décembre habituel).

La hausse de 5,5% enregistrée des avances trimestrielles de la *taxe d'abonnement* par rapport au budget voté est due à l'année excellente consignée par l'industrie des fonds.

Il est attiré l'attention sur le fait que le Luxembourg n'aurait pas eu besoin de faire des emprunts pour couvrir ses besoins de trésorerie en 2014. Le pays a cependant placé son premier Sukuk souverain (une obligation conforme aux principes de la finance islamique) d'un volume de 200 millions d'euros. La Chambre des Députés a marqué son accord pour cet endettement par l'approbation du projet de loi 6631 portant autorisation d'aliénation de trois immeubles administratifs en vue de leur location et de leur rachat au cours de sa séance plénière du 9 juillet 2014.

M. le Ministre considère les objectifs du budget 2014 comme ayant été atteints.

## Discussion

Un représentant du groupe parlementaire LSAP souhaite avoir des explications concernant certaines différences entre les estimations initiales et les chiffres réellement enregistrés en fin d'année.

Le représentant ministériel répond que certains redressements ne peuvent se faire qu'en fin de périodes trimestrielles.

Suite à une question du représentant du groupe ADR, M. le Ministre informe que sur les six principaux assujettis à la TVA sur le commerce électronique, quatre se sont déjà inscrits au mini-guichet unique TVA (« VAT Mini-One-Stop-Shop », dit « VATMOSS »). Il faudra s'attendre à une perte fiscale de quelque 25% pour la première année. Ce pourcentage ira en augmentant au cours de la période transitoire.

## **2. Divers**

La prochaine réunion concernant la situation budgétaire, initialement fixée au 28 avril 2015, est reportée au 19 mai 2015.

Luxembourg, le 9 février 2015

La secrétaire,  
Francine Cocard

Le Président de la Commission des Finances  
et du Budget,  
Eugène Berger

La Présidente de la Commission du Contrôle  
de l'exécution budgétaire,  
Diane Adehm

### **Annexes :**

1. Administration centrale 2014 - Evolution des recettes et dépenses au 31.12.2014
2. Budget de l'Etat pour 2014 (d'après la législation sur la comptabilité de l'Etat) - Comptes au 31.12.2014
3. Budget de l'Etat pour 2014 (d'après la législation sur la comptabilité de l'Etat) – Budget de l'Etat pour 2014
4. Budget de l'Etat pour 2014 (d'après la législation sur la comptabilité de l'Etat) – Evolution du compte au 31.12.
5. Situation des recettes courantes de l'Etat au 31 décembre 2014

20  
14



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Finances

1.

## Administration centrale 2014

### 1. Evolution des recettes et dépenses au 31.12.2014

	Situation fin décembre			
	2013	2014	variation	
			en millions	en %
Dépenses. ....	13 044,4	13 586,8	+ 542,4	+4,2%
Recettes. ....	13 158,5	13 825,7	+ 667,1	+5,1%
Solde. ....	114,1	238,8	-	-

Notes: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

# 2014



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Finances

2.

## Budget de l'Etat\* pour 2014

(\*d'après la législation sur la comptabilité de l'Etat)

### 2. Compte au 31.12.2014

	Budget voté 2014	Situation fin décembre		Variation (2014/2013)	
		2013	2014	En millions	En %
<b>Budget courant</b>					
Recettes .....	12 052,0	11 352,0	12 028,3	+676,3	+6,0%
Dépenses .....	11 259,4	10 361,8	10 693,6	+331,8	+3,2%
Excédents .....	<b>+792,6</b>	<b>+990,1</b>	<b>1 334,7</b>	-	-
<b>Budget en capital</b>					
Recettes .....	73,4	97,5	85,9	-11,6	-11,9%
Dépenses .....	1 038,1	984,4	950,3	-34,1	-3,5%
Excédents .....	<b>-964,7</b>	<b>-886,8</b>	<b>-864,4</b>	-	-
<b>Budget total</b>					
Recettes .....	12 125,3	11 449,5	12 114,2	+664,7	+5,8%
Dépenses .....	12 297,5	11 346,2	11 643,9	+297,7	+2,6%
Excédents .....	<b>-172,1</b>	<b>+103,3</b>	<b>+470,3</b>	-	-

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros et ne tiennent pas compte des recettes d'emprunts.

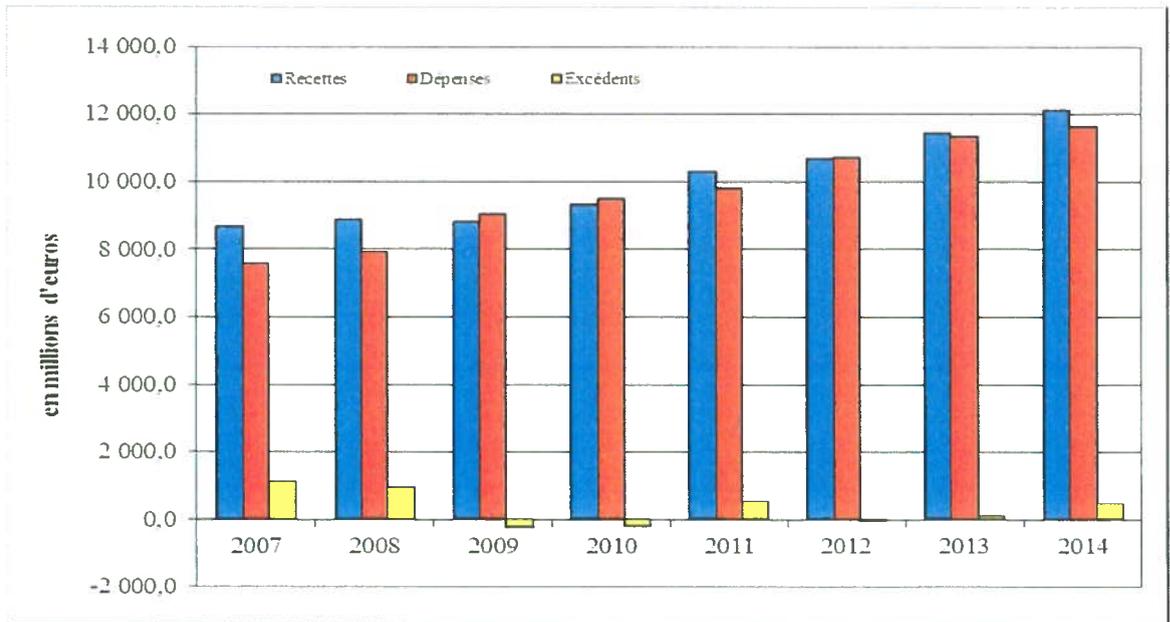
20  
14



## Budget de l'Etat\* pour 2014

(\*d'après la législation sur la comptabilité de l'Etat)

### 3. Compte au 31.12.14



# 2014



## Budget de l'Etat\* pour 2014

(\*d'après la législation sur la comptabilité de l'Etat)

### 4. Evolution du Compte au 31.12

	Situation au 31 décembre							
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Budget courant</b>								
Recettes. ....	8 593,2	8 772,3	8 727,7	9 251,9	10 213,4	10 611,1	11 352,0	12 028,3
Dépenses. ....	6 866,6	7 214,8	8 085,0	8 554,6	8 837,5	9 717,1	10 361,8	10 693,6
<b>Excédents. ....</b>	<b>+1 726,6</b>	<b>+1 557,5</b>	<b>+642,6</b>	<b>+697,3</b>	<b>+1 376,0</b>	<b>+894,0</b>	<b>+990,1</b>	<b>+1 334,7</b>
<b>Budget en capital</b>								
Recettes. ....	76,9	98,0	84,6	68,7	99,8	85,0	97,5	85,9
Dépenses. ....	694,8	705,9	957,1	948,6	962,0	993,8	984,4	950,3
<b>Excédents. ....</b>	<b>-617,8</b>	<b>-607,9</b>	<b>-872,5</b>	<b>-879,9</b>	<b>-862,2</b>	<b>-908,8</b>	<b>-886,8</b>	<b>-864,4</b>
<b>Budget total</b>								
Recettes. ....	8 670,1	8 870,3	8 812,3	9 320,6	10 313,2	10 696,2	11 449,5	12 114,2
Dépenses. ....	7 561,4	7 920,7	9 042,2	9 503,2	9 799,4	10 710,9	11 346,2	11 643,9
<b>Excédents. ....</b>	<b>+1 108,8</b>	<b>+949,6</b>	<b>-229,8</b>	<b>-182,5</b>	<b>+513,8</b>	<b>-14,8</b>	<b>+103,3</b>	<b>+470,3</b>

Note Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros et ne tiennent pas compte des recettes d'emprunts.

Tableau 5

## SITUATION DES RECETTES COURANTES DE L'ETAT AU 31 DECEMBRE 2014

(tous les montants sont exprimés en mio. EUR)	Recettes au 31.12			Budget	Budget	Compte prov.	Budget	Compte	Recettes en % du budget voté			Variation 13/14	
	2014	2013	2012	2014	2013	2013	2012	2012	2014	2013	2012	en mio. EUR	en %
<b>I. Contributions directes</b>	<b>6 250,0</b>	<b>5 973,9</b>	<b>5 597,4</b>	<b>6 300,1</b>	<b>5 963,3</b>	<b>5 975,4</b>	<b>5 722</b>	<b>5 600,9</b>	<b>99,2</b>	<b>100,2</b>	<b>97,8</b>	<b>276,0</b>	<b>4,6</b>
1. Collectivités [1]	1 499,3	1 520,5	1 551,0	1 520,0	1 560,0	1 496,5	1 550,0	1 536,9	98,6	97,5	100,1	-21,2	-1,4
2. Assiette [1]	673,6	665,9	632,8	700,0	690,0	655,9	620,0	627,8	96,2	96,5	102,1	7,6	1,1
3. Salaires et traitements	3 037,9	2 796,7	2 481,8	3 005,0	2 660,0	2 772,3	2 650,0	2 470,5	101,1	105,1	93,7	241,2	8,6
4. Impôt de solidarité	337,1	320,2	186,3	401,9	377,3	378,6	228,5	216,7	83,9	84,9	81,5	16,9	5,3
5. Revenus de capitaux	255,8	232,8	301,3	240,0	230,0	232,8	280,0	301,3	106,6	101,2	107,6	23,1	9,9
6. Fortune [2]	274,0	269,4	267,5	275,0	275,0	269,4	230,0	267,5	99,6	98,0	116,3	4,6	1,7
7. Retenue libératoire nationale sur intérêts	26,8	33,6	39,9	30,0	35,0	33,4	40,0	39,9	89,2	95,9	99,6	-6,8	-20,3
8. Contribution de crise [3]	1,7	3,8	13,0	1,0	5,0	3,8	12,0	13,6	166,4	75,2	108,3	-2,1	-55,7
9. Retenue sur revenus d'épargne (non-résidents)	40,4	46,9	42,8	45,0	50,0	46,9	45,0	42,8	89,8	93,7	95,0	-6,5	-13,8
10. Jeux de casino (recettes brutes)	17,7	19,3	20,5	22,0	22,0	20,7	22,0	21,9	80,5	87,7	93,3	-1,6	-8,1
11. Contributions directes - autres	85,8	65,0	60,7	60,3	59,0	65,2	44,8	62,1	142,3	110,2	135,4	20,8	31,9
<i>Pour mémoire: impôt commercial communal [2]</i>	564,2	556,0	602,0	530,0	580,0	556,0	580,0	604,9	106,5	95,9	103,8	8,2	1,5
<b>II. Douanes &amp; accises</b>	<b>1 437,5</b>	<b>1 296,7</b>	<b>1 390,3</b>	<b>1 391,1</b>	<b>1 363,8</b>	<b>1 296,7</b>	<b>1 374</b>	<b>1 357,8</b>	<b>103,3</b>	<b>95,1</b>	<b>101,2</b>	<b>140,8</b>	<b>10,9</b>
12. Recettes UEBl brutes	1 044,9	999,4	1 023,3	1 003,0	1 020,0	999,4	1 009,0	1 023,3	104,2	98,0	101,4	45,5	4,6
Versements nets à la Belgique effectués	0,0	80,6		0,0	0,0	80,6	0,0	32,5	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	...	...
Versements nets à la Belgique à effectuer	0,0	0,0		-10,0	55,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	#DIV/0!	...	...
Recettes brutes moins vers. effectués/à effectuer	1 044,9	918,8	1 023,3	1 013,0	965,0	918,8	1 009,0	990,8	103,1	95,2	101,4	126,1	13,7
13. Droits d'accises sur huiles minérales	192,6	199,2	199,8	200,0	225,0	199,2	190,0	199,8	96,3	88,5	105,2	-6,7	-3,3
14. Droits d'accises sur cigarettes	107,2	86,0	83,1	88,0	85,0	86,0	85,0	83,1	121,9	101,2	97,8	21,2	24,7
15. Taxe sur les véhicules automoteurs (brute)	68,2	67,9	60,9	67,0	70,0	67,9	67,5	60,9	101,8	97,0	90,3	0,3	0,4
16. Douanes & accises - autres	24,6	24,8	23,2	23,1	18,8	24,8	22,9	23,2	106,7	131,7	101,2	-0,1	-0,6
<b>III. Enregistrement &amp; domaines</b>	<b>4 781,9</b>	<b>4 448,4</b>	<b>3 969,0</b>	<b>4 791,6</b>	<b>4 169,3</b>	<b>4 467,6</b>	<b>3 901</b>	<b>3 991,8</b>	<b>99,8</b>	<b>106,7</b>	<b>101,7</b>	<b>333,4</b>	<b>7,5</b>
17. Droits d'enregistrement	207,9	155,7	145,0	163,5	158,0	155,7	140,0	145,0	127,2	98,5	103,6	52,2	33,6
18. Taxe sur la valeur ajoutée (recettes brutes) [4]	3 627,8	3 443,1	3 060,3	3 716,0	3 235,2	3 443,1	2 968,0	3 060,3	97,6	106,4	103,1	184,7	5,4
19. Taxe d'abonnement [5]	770,5	691,5	612,4	730,0	600,0	691,5	630,0	612,4	105,5	115,2	97,2	79,0	11,4
20. Taxe sur les assurances	44,3	43,0	42,5	43,5	38,0	43,0	38,0	42,5	101,8	113,2	111,8	1,3	3,0
21. Enregistrement & domaines - autres	131,4	115,2	108,9	138,6	138,1	134,3	125,4	131,6	94,8	83,4	86,8	16,2	14,1
<i>Pour mémoire: Droits de succession [6]</i>	74,0	75,6	67,5	60,0	47,0	75,6	47,0		123,4	160,8	143,6	-1,5	-2,0
<b>TOTAL DES RECETTES [I+II+III]</b>	<b>12 469,4</b>	<b>11 719,1</b>	<b>10 956,8</b>	<b>12 482,8</b>	<b>11 496,4</b>	<b>11 739,7</b>	<b>10 998</b>	<b>10 950,4</b>	<b>99,9</b>	<b>101,9</b>	<b>99,6</b>	<b>750,3</b>	<b>6,4</b>
<b>IV. Trésorerie de l'Etat</b>	<b>265,7</b>	<b>284,0</b>	<b>320,2</b>	<b>282,3</b>	<b>286,3</b>	<b>293,5</b>	<b>246,3</b>	<b>325,0</b>	<b>94,1</b>	<b>99,2</b>	<b>130,0</b>	<b>-18,3</b>	<b>-6,4</b>
<b>TOTAL DES RECETTES [I+II+III+IV]</b>	<b>12 735,1</b>	<b>12 003,1</b>	<b>11 277,0</b>	<b>12 765,1</b>	<b>11 782,7</b>	<b>12 033,2</b>	<b>11 244</b>	<b>11 275,5</b>	<b>99,8</b>	<b>101,9</b>	<b>100,3</b>	<b>732,0</b>	<b>6,1</b>

[1] Avances trimestrielles dues en mars, juin, septembre et décembre.

[2] Avances trimestrielles dues en février, mai, août et novembre.

[3] La contribution de crise, à charge des personnes physiques, est perçue sur tous les revenus professionnels, de remplacement et du patrimoine pour l'année 2011. Le taux de la contribution de crise est fixé à 0,8 %.

[4] La TVA brute est répartie comme suit: (a) recettes à titre de ressources propres à verser à l'UE, (b) contribution assise sur le RNB à verser à l'UE, (c) alimentation du fonds communal de dotation financière et (d) quote-part des recettes brutes à transférer au budget ordinaire des recettes.

[5] Avances trimestrielles dues en janvier, avril, juillet et octobre.

[6] Recette en capital